Rentrée judicaire à Saint-Brieuc

« Le bilan en ressources humaines demeure critique »

L'audience de rentrée du tribunal de grande instance de Saint-Brieuc s'est déroulée vendredi 26 janvier , devant plus d'une centaine de représentants des autorités civiles et militaires, magistrats du parquet et du siège, greffe et bon nombre d'avocats. Le préfet Yves LEBRETON, le député Bruno JONCOUR, Alain CADEC président du Conseil départemental assistaient, entre autres personnalités, à la cérémonie aux côtés du Premier président de la cour d'appel de Rennes, Xavier RONSIN et du procureur Général près la cour, Jean-François THONY. Bertrand Faure a été officiellement installé à son poste de bâtonnier. Il succède à Patrick ELGHOZI, arrivé au terme de ses deux années de mandat.

L'audience solennelle offre l'occasion pour les professionnels de la justice, avant d'ouvrir officiellement la nouvelle année judiciaire, de jeter un œil en guise de bilan sur celle qui s'est achevée. Avec ce constat répété dressé d'année en année, mais qui ne va pas s'améliorant. La juridiction manque toujours de magistrats et de greffiers.

Dix postes en souffrance au greffe

Trois magistrats ont renforcé les rangs du tribunal : Mmes ROGER (TGI) et FOLLIARD (juge d'instance) , M. BAROTTE (juge des enfants) mais **«le bilan en ressources humaines du greffe du tribunal demeure critique »**. La présidente du TGI a fait ses comptes. Sur 67 postes de fonctionnaires, **« 10 postes sont en souffrance »**

10 ème département le plus sûr de France

Le tribunal correctionnel des Côtes d'Armor a connu un accroissement de son activité, passant de 2.074 jugements, en 2015 à 2.612 l'an dernier. Mais Bertrand LECLERC, procureur, a rappelé qu'en 2017, malgré les 28.000 procédures lancées en Côtes-d'Armor, **« rapporté au nombre d'habitants, le département reste le dixième plus sûr de France ».**
Le Procureur s'est inquiété de la surcharge d'effectif à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc qui pèse anormalement sur les décisions des magistrats. **« Si le tout carcéral est une aberration, le tout non-carcéral est tout autant une illusion »** a-t-il notamment déclaré à ce propos.

La conciliation de justice en forte progression

Côté bilan, 2017 a aussi été marquée par **« une déjudiciarisation galopante »**, avec notamment la célébration du Pacs en mairie, le divorce par consentement mutuel, le changement de nom ou encore le surendettement.

Le nouveau bâtonnier Bertrand FAURE a insisté sur **«les dernières réformes qui ne semblent pas, hélas, prendre en considération, le labeur de l'avocat ».**

La présidente du TGI, a aussi salué la participation des conciliateurs de justice à l'activité de la juridiction. En 2017, la trentaine de conciliateurs en activité dans les ressorts de St Brieuc, Dinan et Guingamp ont accueilli 2677 conciliables soit 283 visites de plus qu'en 2016 (12 %). Ces visites ont donné lieu à 1680 saisines, conciliées à 51 %. Une sur deux,

Théo Le Diouron